

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/152

FINANCES LOCALES (7.5)

**Demande de subventions pour
la construction d'une médiathèque
à Hazebrouck**

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 059-215902958-20221116-DEL152CM161122-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le huit novembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER
Adjoints,

Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN,
M. DECOOPMAN, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme BELVAL	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

La Commune d'HAZEBROUCK a fait de l'éducation artistique et culturelle le souhait de la création d'une médiathèque tournée vers l'avenir en tenant compte des missions de lecture publique, en cohésion avec les partenaires du territoire afin de veiller à l'épanouissement de tous les acteurs : professionnels, citoyens de tous âges, associations, bénévoles, personnes éloignées des pratiques de lecture et d'écriture, publics handicapés, publics empêchés... avec la volonté de poursuivre et de créer des partenariats tout en contribuant au rayonnement culturel de la Ville et de son Territoire.

L'équipe municipale a donc inscrit au cœur de son action ce projet de médiathèque.

La construction d'une médiathèque a pour objectif de répondre aux besoins des habitants de la Ville et au-delà, en matière d'accès à la culture, aux savoirs et aux loisirs par une offre variée tant au niveau de ses collections que de ses animations et ses services.

La diversité des modes d'accueil et de diffusion devront permettre de dépasser le stade de l'imprimé pour développer d'autres supports comme le numérique, la présence artistique, les expositions, etc. Modulable et transformable, elle sera conçue pour épouser son époque en alliant qualité d'accueil, richesse documentaire, plaisir de partager et convivialité.

Le site du Centre Jules Ferry situé à l'angle des rues de Théroouanne et Depoorter à HAZEBROUCK a été identifié pour accueillir la future médiathèque.

Une étude de faisabilité et de programmation chiffrée a été confiée à la SAS ABCD sise 6 boulevard de Strasbourg 75010 PARIS. Elle a notamment pour objet de déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle à partir de laquelle seront déterminées la part des subventions susceptibles d'être accordées par les partenaires et la part de financement apportée par la Ville.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions auprès de tout partenaire financier potentiel susceptible d'accorder une subvention ou toute autre aide au financement du projet de construction d'une médiathèque à Hazebrouck,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

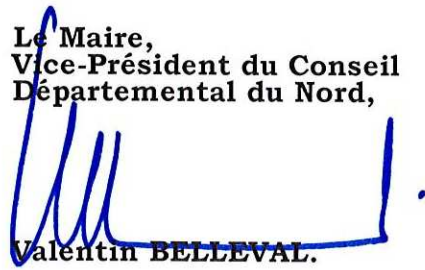
LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL.